

Image not found or type unknown



Affaire/juridition de proximite pour vice caché

Par **sebastdom**, le **10/02/2009** à **14:38**

j'ai vendue ma caravane le 22 aout 2008 dans l'etat avec un choc avant le 29 aout il me demande de le rembourser pour un vice caché un controle d'etanchéité qui révélait une infiltration importante , un expert dit exterieurement un control visuel, même par un non professionnel, permettait de déceler les défauts sur l'avant droit par contre intérieurement il n'était pas décelable par un non professionnel ; quel sont les recours merci